**Module 841 TD - Contrôle de Gestion et Gestion Prévisionnelle**

**Entreprise CASSIS**

**DOCUMENT 3**

|  |
| --- |
| **Charges prévisionnelles** |
| Les charges prévisionnelles sont les suivantes :   * Charges de personnel : * Salaires des agents (10 personnes)  : 1 500 € brut par mois. * Salaires des assistants (3 personnes) : 1 600 € bruts par mois. * Salaire du gérant  : 2 000 € brut par mois. * Les salaires nets, après déduction de 20 % de cotisations sociales retenues sur les rémunérations brutes sont payés le dernier jour du mois. * Les cotisations sociales de l’employeur représentent 40 % des salaires bruts. * Les cotisations sociales totales (60 % des salaires bruts) sont payées le mois suivant. * Charges externes annuelles :   + Assurances : 4 000 € payables en janvier (pas de TVA).   + Publicité : 3 000 € HT payables en février.   + Honoraires : 2 000 € HT payables en mai. * Autres charges externes mensuelles :   + Loyer  : 1 500 € HT payable au début de chaque mois.   + Energie (électricité) et eau  : 200 € HT payable le mois suivant.   + Téléphone : 300 € HT payable le mois suivant.   + Fournitures administratives : 100 € HT payable le mois suivant.   + Carburant : 800 € HT payable chaque mois.   + Déplacements et missions : 900 € (pas de TVA) payables chaque mois |